



Reconnaissance handicap, invalidité

Par **komiko**, le **19/11/2009** à **00:49**

Bonjour,rnrnA la suite d'un accident de la vie quotidienne (fracture cheville) je me retrouve dans une situation d'handicap partiel (je n'ai pas récupéré les capacités antérieures de ma cheville, je boite, douleurs, mobilité réduite etc...).rnrnJe suis fonctionnaire (des hôpitaux, métier actif) et je viens de reprendre mon travail après 7 mois d'arrêt maladie (ordinaire).rnrnMa question est: rnétant donné que je ne peux plus exercer mon métier comme avant (j'ai un poste cool actuellement mais je ne peux plus occuper certains postes plus exigeants, et je ne peux plus faire d'heures supplémentaires aussi, c'est trop fatigant pour ma cheville)rnje voulais savoir si je pouvais obtenir de la CPAM une indemnisation pour invalidité?rnDans ma vie professionnelle, je n'ai travaillé dans le secteur privé que 7 ans.rnMerci de votre réponse.

Par **Allex**, le **01/01/2010** à **20:43**

BonjourrnrnIl faudrait vous adresser à la MDPH de votre département (Maison départementale des personnes handicapées, anciennement Cotorep). Votre handicap physique pourrait être reconnu et évalué. Cela pourra vous permettre ultérieurement de faire valoir vos droits, notamment auprès de votre organisme de sécurité sociale et éventuellement d'être reconnu travailleur handicapé.rnrnrnAllex